



PROTOCOLE DE SECURITE
OPERATIONS DE CHARGEMENT OU DECHARGEMENT
Arrêté du 26/04/96

Site de La Plaine

Horaires d'ouverture : sur rendez-vous

ENTREPRISE D'ACCUEIL (EA)	ENTREPRISE DE TRANSPORT (ET) A COMPLETER PAR LE TRANSPORTEUR
Raison sociale : GROSFILLEX Adresse : Usine de La Plaine 01100 ARBENT N° téléphone : 04.74.73.31.00 Responsable : Patrick JACQUAND	Raison sociale : Adresse : N° téléphone : Nom du responsable désigné :
EMPLACEMENTS PRECISES SUR LE PLAN DU SITE Les zones de chargement et déchargement Les parkings d'attente (dans et hors de l'établissement) Les sens de circulation Le bureau de quai Les sanitaires Les zones fumeurs	

En cas de problème prévenir une personne de l'EA

DOCUMENTS A REMETTRE : Plan du site Consignes de sécurité Tri des déchets

RISQUES IDENTIFIES	MESURES DE PREVENTION	PAR QUI	
		EA	ET
<input checked="" type="checkbox"/> Collisions, écrasement piétons, heurt d'obstacles	<input checked="" type="checkbox"/> Respect des limitations de vitesse indiquées sur le site	X	X
	<input checked="" type="checkbox"/> Respect de la signalisation et du sens de circulation	X	X
	<input checked="" type="checkbox"/> Respect du Code de la route (piétons et chariots élévateurs prioritaires)	X	X
<input checked="" type="checkbox"/> chutes, glissades	<input checked="" type="checkbox"/> Risques de glissades dus aux sols mouillés ou gelés	X	X
<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité et interdictions	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de fumer sur le site (y compris la cabine du tracteur) sauf dans les zones prévues à cet effet	X	X
	<input checked="" type="checkbox"/> Port obligatoire du gilet et des chaussures de sécurité.		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de déambuler dans l'entreprise sauf dans les zones ci-dessous : - Local d'attente des chauffeurs - Zones distributeurs - Zone de quai attribué - Sanitaires - Zones fumeurs extérieures - Cabine du tracteur du chauffeur		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction d'utiliser tout matériel appartenant à l'EA et plus précisément des engins de manutention		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction d'utiliser les portes automatiques pour entrer ou sortir du bâtiment		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction d'utiliser un réchaud à l'intérieur du site		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Le plancher du camion ou de la semi doit être en bon état		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôler la fermeture des portes et des dispositifs de sécurité		X
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilités	<input checked="" type="checkbox"/> Immobilisation obligatoire des semis par cales		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Le chauffeur prend la responsabilité du chargement et de sa qualité au moment du départ		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Respect de toutes les consignes affichées (positionnement des cales, pas de boissons alcoolisées etc ...)		X

Merci de signer les 2 exemplaires du présent protocole, et de renvoyer un exemplaire à l'entreprise d'accueil. Il est rappelé que tous vos opérateurs intervenant sur notre site doivent être tenus informés par vos soins des dispositions du présent protocole. Toute personne ne respectant pas les dispositions décrites ci-dessus sera exclue du site.

Date :
Pour l'Entreprise d'Accueil :

Date :
Pour l'entreprise de transport :

PROTOCOLE DE SECURITE
OPERATIONS DE CHARGEMENT OU DECHARGEMENT
Arrêté du 26/04/96

